



Constats et défis de l'enseignement archivistique à l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)

OUATTARA Adama

Enseignant-Chercheur

Sciences de l'Information Documentaire et
du Patrimoine

Université de Bondoukou (Côte d'Ivoire)

E.mail : watt144@yahoo.fr

Résumé

Le métier d'archiviste est, dans l'imaginaire collectif, une activité de moindre érudition. Cependant, à l'ère de l'informatique et du numérique, il éveille des curiosités et suscite des vocations multiples chez les professionnels que chez les apprenants. Dans ce contexte, des reformes s'imposent pour que les outils et les moyens d'apprentissage du métier s'adaptent adéquatement aux besoins de formation et des bassins d'emplois en vue de l'insertion efficace des apprenants. Dans cette dynamique, l'Ecole Supérieure de Tourisme, d'Artisanat et d'Action Culturelle (ESTAAC) de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), seule école de référence publique en matière d'enseignement archivistique et de formation des archivistes en Côte d'Ivoire, ne peut faire l'exception. Cette recherche vise à faire une étude diagnostique et prospective de l'état actuel de la formation archivistique au sein de l'ESTAAC en vue de proposer des pistes de réflexion pour la dynamisation dudit système. Pour y parvenir, la méthodologie privilégiée prend appui sur les bases de l'analyse systémique, de la méthode fonctionnaliste de Bronislaw MALINOWSKI et de la méthode historique de François-Pierre GINGRAS.

Mots-clés : constat, défis, enseignement archivistique, insaac, métier archivistique

Findings and challenges of archival education at the Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)

Abstract

The profession of archivist is, in the collective imagination, an activity of lesser erudition. However, in the computer and digital age, it awakens curiosity and inspires multiple vocations in professionals and learners alike. In this context, reforms are needed to ensure that the tools and resources for learning the trade are properly adapted to the needs of training and employment pools, with a view to the effective integration of learners. In this context, the Ecole Supérieure de Tourisme, d'Artisanat et d'Action Culturelle (ESTAAC) of the Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), the only public reference school for archival education and archivist training in Côte d'Ivoire, cannot be an exception. The aim of this research is to carry out a diagnostic and prospective study of the current state of archival training at ESTAAC, with a view to proposing avenues of reflection for revitalizing the system. To achieve this, the preferred methodology is based on systemic analysis, the functionalist method of Bronislaw MALINOWSKI and the historical method of François-Pierre GINGRAS.

Key words: *findings, challenges, archival education, insaac, archival profession*



Introduction

Ces dernières décennies, l'enseignement consacré aux archives et à la formation des archivistes dans le monde connaît une évolution prodigieuse. Ainsi le regain d'intérêt pour l'information de qualité est-elle une évidence. Cette dernière est aussi manifeste par la pluralité de formations aussi bien contemporaines que spécifiques, complémentaires que compétitives observées dans le secteur de l'information.

À titre d'illustration, les métiers de : record-manager, analystes ou administrateur de Big data, archiviste, gestionnaire de données numériques, spécialiste d'IA, diplomate suscitent aujourd'hui curiosité et vocation chez bon nombre d'apprenants et de professionnels.

Dans ce contexte, la mutation informationnelle induit des transformations techniques, didactiques, pédagogiques et sociales et engendre, en outre, des conséquences directes sur le mode de gouvernance des archives et sur la qualité des conditions de la formation des professionnels des Sciences de l'Information Documentaire, notamment en Archivistique. Dans cette dynamique, des défis nouveaux apparaissent également dans la formation des professionnels de métier et auxquels les institutions de formation doivent satisfaire en vue de répondre efficacement aux besoins des bassins d'emplois.

Cependant, à l'observation du terrain et des enquêtes effectuées à l'Institut National Supérieur des Arts et de la Culture (INSAAC), institution publique pionnière en matière de formation archivistique en Côte d'Ivoire, il en ressort que cet institut de référence ne bénéficie ni de salles Informatique et de numérisation, de GED ou encore de IA,

ni d'ateliers de restauration des documents, ni encore de ressources pédagogiques adaptées et actualisées.

Pourtant, nul n'est censé ignorer qu'à l'ère de l'informatique ou du numérique où nous sommes, rien ne se fait sans la technologie nouvelle. Dès lors, on se pose les questions suivantes :

- Comment l'INSAAC procède-t-il pour répondre aux besoins nouveaux de la formation archivistique des apprenants et des administrations ou entreprises en tant qu'employeurs de ses diplômés ?
- Par quelles ressources didactiques et stratégies pédagogiques l'institut conduit-il les enseignements dispensés aux apprenants ?
- En un mot, quelles sont les forces et les faiblesses du système d'enseignement de l'archivistique à l'INSAAC et comment y remédier ?

À l'analyse du sujet, cette étude vise à faire une étude diagnostique de l'état de la formation archivistique au sein de l'ESTAAC en vue de proposer des pistes de dynamisation dudit système. Les résultats permettront de répondre aux besoins des formateurs et de l'employabilité des apprenants pour une visibilité plus accrue de cette institution publique.

Pour parvenir à ces objectifs, le schéma organisationnel de l'étude regroupe trois (03) parties principales. La première repose sur la présentation du cadre méthodologique et de l'étude. La deuxième explore les forces et les faiblesses du système d'enseignement existant. La troisième analyse les perspectives de dynamisation de la pratique de l'enseignement archivistique au sein de cette institution de référence.



1. Matériels et méthodes

1.1. Cadre de l'étude

Cette partie est consacrée à la présentation du cadre général de l'étude (INSAAC) d'une part et du cadre spécifique (ESTAAC) d'autre part.

1.1.1. Présentation de l'INSAAC

L'INSAAC est un institut d'enseignement supérieur et de recherche à caractère administratif. Il est situé à Abidjan dans la commune de Cocody sur le Boulevard de l'Université.

Cet institut est la résultante de la fusion de l'Institut National des Arts (INA) créé par le décret n° 71- 433 du 10 septembre 1971 et du Centre d'Animation et de Formation à l'Action Culturelle (CAFAC), à travers le décret n° 86-335 du 22 mai 1986. Dans sa forme actuelle, l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) est régi par le décret n° 91-663 du 09 octobre 1991. C'est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche à caractère administratif.

Il regroupe trois (03) centres et quatre (04) écoles parmi lesquelles, figure, l'École Supérieure du Tourisme, de l'Artisanat et l'Action Culturelle (ESTAAC). Cette dernière forme les professionnels de l'Animation Culturelle, du Patrimoine, de l'Archéologie, en Tourisme et en sciences de l'information documentaire (Archivistique, Bibliothéconomie et Documentation).

1.1.2. Présentation de l'ESTAAC

Après le CAFAC, la dénomination d'École de Formation à l'Action Culturelle (EFAC) succède. L'École Supérieure de Tourisme, d'Artisanat et d'Action Culturelle (ESTAAC) interviendra en 2012 au moment où l'institut fait son basculement intégral dans le système Licence-Master-Doctorat (LMD). Cette appellation sera corroborée par le décret N° 2017-126 du 22 février 2017 portant organisation et fonctionnement de l'INSAAC. Ainsi, la durée de la formation passe de deux à trois ans, avec changement du nom des diplômes. Désormais, la formation a une durée de trois (3) ans pour le premier cycle, sanctionné par la Licence et de deux (2) ans pour le second cycle, couronné par le diplôme de Master. L'ESTAAC a pour objectif de promouvoir une formation de qualité aux spécialistes du patrimoine et l'action culturelle et des sciences de l'information documentaire. Cette dernière forme les futurs professionnels de l'action culturelle, du patrimoine, de l'archéologie et dans le domaine les spécialistes des sciences de l'information documentaire, notamment en archivistique, bibliothéconomie et en documentation) de l'animation culturelle, du tourisme, de l'archéologie et du Patrimoine afin de contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel du pays.

Cependant, si les objectifs qui sous-tendent la création de cette école demeurent nobles et d'actualité, il est à noter que des écueils semblent entacher par endroit la formation au sein de cette prestigieuse école. Pour être en harmonie avec les objectifs et missions, nous proposons de conduire cette étude dont les résultats permettront d'ouvrir des perspectives de solutions, afin d'optimiser l'environnement



Soumission : 30/07/2025 Acceptation : 05/08/2025 Publication : 15/08/2025

et les outils de formation pour rendre meilleur le plateau didactique et pédagogique de la formation.

1.2. Démarche méthodologique

Les paradigmes méthodologiques qui concourent à l'élucidation de cette étude à la fois diagnostique et prospective se rapportent aussi bien à l'enquête, aux méthodes d'analyse systémique, historique et fonctionnaliste. Chacune de ces méthodes permet d'éclairer un aspect particulier de l'étude suivant l'opportunité de son intervention. Dans la mise en œuvre de celles-ci, l'on fait recours aux techniques de collecte des informations telles que la recherche documentaire, l'observation directe, l'entretien direct et l'enquête par questionnaire.

2. Résultats de l'étude

Cette étape distingue d'une part les résultats des enquêtes se rapportant à l'historique et à l'état administratif de l'enseignement archivistique et ceux liés à l'état pédagogique de la formation archivistique, d'autre part.

2.1. Historique de la formation en sciences de l'information documentaire à l'INSAAC

2.1.1. *Origine de la formation des Sciences de l'Information Documentaire (SID) à l'INSAAC*

Suivant l'analyse des données recueillies à l'entretien, l'historique de la formation en Sciences de l'Information Documentaire (SID) à l'INSAAC se situe après l'époque des indépendances. À la suite de l'accession à l'indépendance politique le 07 août 1960, les gouvernants successifs de la Côte d'Ivoire ont inscrit, le pays, dans une vision éducative

et formative pratique des citoyens. Des efforts politiques et budgétaires importants ont été consentis en vue d'asseoir un système éducatif performant. De nombreuses réflexions furent ainsi menées sur ledit système notamment avec divers projets. Parmi eux, on a le Projet de Loi de Réforme du Système Éducatif de 1977 et bien plus tard avec la Loi sur l'Enseignement de 1995, du Plan National de Développement du Secteur Éducation-Formation de 1997 et récemment avec les états généraux de l'éducation lancés du 19 juillet 2021 et adopté le 23 mai 2023. Dans ce contexte la volonté de l'État de faire de la Côte d'Ivoire est manifeste. À la lumière de ce qui précède, l'historique de la formation Archivistique et de l'action culturelle en Côte d'Ivoire remonte, dès lors, au décret N° 86-6-336 du 22 mai 1986 portant création du Centre d'Animation et de Formation à l'Action Culturelle (CAFAC). Avec la création du CAFAC, placé sous l'autorité du Ministre Bernard DADIE, l'État de Côte d'Ivoire affichait sa volonté de former des citoyens dans les différentes filières de l'Action Culturelle et du patrimoine, à savoir : l'Animation Culturelle, la Muséologie, la Bibliothéconomie, la Documentation et l'Archivistique.

Antérieurement est-il nécessaire de faire remarquer que, les étudiants ivoiriens se formaient dans des pays étrangers notamment en France et singulièrement à Dakar. En 1991, l'État éprouve la nécessité de restructurer ses institutions pour une gestion plus efficiente. Dans ce contexte intervient la fusion des deux établissements de formation en Art et culture que sont l'INA et le CAFAC. De ladite fusion, il en résulte la création de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) en 1991 suivant le décret supra énoncé. Cet institut, nouvellement créé regroupe en son sein trois (03) centres et quatre (04) écoles dont



Soumission : 30/07/2025 Acceptation : 05/08/2025 Publication : 15/08/2025

l'ESTAAC, le cadre de la présente étude. Par ailleurs, le regroupement de l'INA et du CAFAC a permis de rendre effective non seulement l'existence de l'INSAAC mais surtout d'accroître sa cohérence, son interdisciplinarité et ses performances. Dans cette dynamique, l'institut procède à son basculement au système Licence- Master- Doctorat (LMD) en 2012. C'est sous ce format nouveau que les différentes formations sont dispensées et les diplômes octroyés.

Toutefois, cette adaptation de l'INSAAC n'a pas encore de manière suffisante adopté les normes du système et les évolutions technologiques de la société. Ainsi, l'enseignement des Arts, de la Culture et spécifiquement des Sciences de l'Information Documentaire reste miné par diverses difficultés qui se situent aussi bien aux niveaux du secondaire artistique et technique qu'au niveau du supérieur. Cependant, loin à chercher à embrasser l'ensemble des déficits, nous nous focaliserons dans le cadre présent au diagnostic du secteur des SID au niveau de l'enseignement supérieur de l'archivistique à l'INSAAC.

2.1.2. Gouvernance et gestion de la politique éducative et de l'enseignement des Sciences de l'information documentaire

L'administration dédiée à la gouvernance et à la gestion de la politique éducative et de l'enseignement archivistique à l'ESTAAC regroupe une direction, des départements et des structures pédagogiques spécialisées. Les qualités de l'équipe dirigeante de l'ESTAAC sont la disponibilité, l'assiduité, la rigueur et le sens de la responsabilité. À l'observation et à l'analyse des résultats, les responsables

administratifs et pédagogiques de l'ESTAAC ont une haute conscience de leurs missions. Ils sont donc disponibles, attentionnés et ouverts aux besoins des apprenants. Cependant, les enquêtés reconnaissent que les écueils dont souffre l'enseignement archivistique sont au-delà de leurs capacités et qu'il serait idoine que la volonté politique soit véritablement exprimée et marquée par des décisions fortes et concrètes.

2.1.3. Filières et matières d'enseignement en Sciences de l'information documentaire

À l'analyse des réponses recueillies de cette variable, la formation en SID comprend trois (03) spécialités : Archivistique, Bibliothéconomie et Documentation. Chacune de ces spécialités regroupe deux (02) niveaux de parcours : la Licence d'une durée de trois (03) ans et le Master, d'une durée de deux (02) ans, après le premier diplôme. L'accès aux filières se fait exclusivement par concours avec les diplômes du BAC pour la Licence et quant au Master, la Licence est requise. L'ensemble des apprenants bénéficient, en outre, tous d'une bourse universitaire. Au titre des matières d'enseignements, il ressort des échanges qu'elles se répartissent en unités d'enseignements fondamentales, unités transversales et en unités générales. Chacune des UE constitutives regroupe plusieurs éléments disciplinaires ou matières. Parmi ceux-ci on peut distinguer : Histoire et fondamentaux de la pratique archivistique, traitement des archives courantes et intermédiaires, organisation et gestion des archives, Externalisation des documents d'archives, fonds d'archives, Analyse et traitement des documents, Informatique (bureautique), Techniques audiovisuelles, outils de bureautique collaboratifs (Informatique), Archives



d'entreprises et archives spécialisées, diplomatique numérique, Recherche documentaire, GED, Informatique documentaire et bien d'autres. Toutes ces matières, bien qu'étant non exhaustive, sont enseignées à chaque niveau de la formation, à savoir : la Licence professionnelle et le Master professionnel. Cependant, il importe de jeter un regard sur la manière dont les cours sont dispensés aux apprenants dans l'acquisition des compétences. L'observation et la réponse est sans équivoque.

Selon des enseignants et des apprenants enquêtés, les cours sont donnés par les enseignants par unité disciplinaire en classe et par niveau. Toutefois « *l'indisponibilité de salles techniques appropriées et de ressources documentaires et pédagogiques convenables* » contrarie la phase des activités pratiques et expérimentales. Comme le soulignent les enquêtés « *même quand l'enseignant se dispose à faire de son mieux pour transmettre son savoir, il reste contrarié parfois par l'absence des outils techniques : vidéo projecteurs etc..* ». Les enseignements se déroulent, dès lors, de façon théorique. Cette situation laisse un goût de quelque chose d'inachevé au terme des formations. L'apprenant n'a en réalité aucune spécialisation faite à l'intérieur de chaque parcours. Il finit sa formation en tant que généraliste du domaine. En Licence des SID, il est titulaire d'une licence en SID ayant conscience qu'il n'a pas la maîtrise de certains aspects qui composent son parcours. Quant à celui du Master, il est titulaire du Master soit en Archivistique, en Bibliothéconomie ou en Documentation. Or chacun de ces parcours regroupe différents champs de spécialisations : Archivage physique- archivage numérique-gestionnaire de données- Restaurateur- conservateurs. L'apprenant n'a donc

aucune connaissance spécifique liée à son statut d'archiviste. Cet état est décrié par certains auditeurs. Les enquêtés soutiennent que, « *cette situation leur est préjudiciable d'autant plus qu'ils ne savent pas à la fin de leur formation l'option du parcours dont ils sont spécialistes ou experts* ». Les matières enseignées sont multiples et diversifiées. Elles sont dispensées de manière théorique et pratique.

2.1.4. Disponibilité des enseignants et leurs profils

Au sein de l'ESTAAC, le corps enseignant est constitué d'un effectif de soixante-quatorze (74) professeurs. On y distingue principalement deux catégories d'enseignants. D'une part des docteurs avec des spécialités en Archivistique et d'autres ayant des spécialités de matières transversales. Quant aux enseignants de lycée, ils sont les plus nombreux et la plupart est en formation doctorale au sein de l'INSAAC en coopération avec l'IRES-RDEC de Lomé. Ils sont les premiers responsables des enseignements. Ils ont en charge la formation des étudiants en leur dispensant les cours conformément aux maquettes définies par les conseils scientifiques et pédagogiques. Chacun de ces enseignants définit les contenus des cours et les types d'évaluation.

2.1.5. Unités pédagogiques existantes

Les unités pédagogiques sont des regroupements d'enseignants par spécialité. Ces regroupements visent à coordonner les activités pédagogiques de l'établissement. Au sein de l'ESTAAC, trois (03) unités pédagogiques (UP) se distinguent, à savoir :

- l'unité pédagogique des Sciences de l'Information et du Patrimoine (SIP) ;



Soumission : 30/07/2025 Acceptation : 05/08/2025 Publication : 15/08/2025

- l'unité pédagogique Animation Culturelle, Touristique, Artisanale et Hôtelière (ACTAH) ;
- l'unité pédagogique Gestion d'Économie Culturelle, de Diplomatie Culturelle (GECPC).

À l'orée de chaque rentrée académique, sous la conduite des responsables d'unités, une répartition des enseignements est faite pour chaque enseignant. Ainsi, chacun d'eux est-il invité à l'élaboration des syllabus. Ces derniers sont soumis à la lecture des commissions qui siègent en vue de la validation des propositions effectuées. Cependant, seuls les grandes parties et les chapitres sont discutés. Les contenus proprement dits des cours sont souvent laissés à l'appréciation de l'enseignant. C'est à ce stade, que certains enseignants, nouvelles recrues ou anciens, pensent qu'il serait nécessaire d'approfondir la lecture pour que la teneur des contenus réponde effectivement aux attentes formulées dans les objectifs des apprentissages et avec les sujets des évaluations finales.

2.1.6. Conseil pédagogique de l'ESTAAC

L'ESTAAC dispose d'un conseil pédagogique en charge de veiller à la bonne exécution des enseignements. Ce conseil comprend : un président, un vice-président, un secrétaire général et un secrétaire générale adjoint. Ces membres, mis à part le président, sont désignés par le président du conseil pédagogique de l'ESTAAC.

Le conseil pédagogique a pour missions de statuer et délibérer sur :

- la politique pédagogique de l'école ;
- les orientations pédagogiques de l'école ;

- les maquettes pédagogiques et les maquettes d'enseignement (les programmes de formation) de l'école ;
- les modifications des programmes d'enseignements de l'école ;
- les méthodes pédagogiques et les modes d'évaluation en vigueur ;
- l'évaluation des enseignements et l'adéquation des fascicules et des autres supports avec les objectifs d'enseignements ;
- la formation continue et renforcement des capacités ;
- le mode d'évaluation et de recrutement des étudiants.

Le président actuel de ce conseil est le Dr TANOH Lévergore, enseignant-chercheur à l'ESTAAC.

2.1.7. Conseil scientifique de l'ESTAAC

Quant au Conseil scientifique de l'ESTAAC, il existe et est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général et d'un secrétaire général adjoint. Le président a en charge de désigner le vice-président, le secrétaire général, le secrétaire général adjoint et les autres membres. De ce qui précède, le conseil scientifique de l'ESTAAC est chargé de statuer et de délibérer sur :

- la politique scientifique de l'école ;
- les orientations scientifiques de l'école ;
- les programmes de recherche scientifique de l'école ;
- la politique de documentation scientifique et de publication de l'école ;
- les contenus des enseignements et les supports didactiques ;



Soumission : 30/07/2025 Acceptation : 05/08/2025 Publication : 15/08/2025

- les contrats de formation scientifique et de recherche ;
- les demandes d'équivalence des diplômes. Des missions sus-énoncées, ce conseil se réunit généralement pour statuer sur les sujets des étudiants du Master 1 et de ceux du Master 2 en vue de leur encadrement et de la soutenance des mémoires de fin de cycle de formation. Outre ce conseil, l'ESTAAC dispose d'un conseil artistique et culturel de l'ESTAAC.

Ce conseil est chargé de statuer et de délibérer sur la politique artistique de l'école et l'ensemble des activités d'animation de la Vie Universitaire.

2.2. Environnement pédagogique de l'enseignement de l'archivistique à l'INSAAC

À l'observation et selon les entretiens réalisés, l'état de l'enseignement archivistique à l'INSAAC se traduit par des défis multiples.

2.2.1. Dispositif infrastructurel, outils didactiques et pédagogiques

Situé dans l'enceinte de l'INSAAC, l'ESTAAC dispose du point de vue infrastructurel, d'un bâtiment immeuble en R+1. Au rez de chaussée se trouvent : le bureau Directeur, celui des chefs de départements, une salle dédiée au corps enseignants et une salle de cours ayant pour capacité d'accueil soixante étudiants. Cette salle constitue la plus grande salle dont dispose l'école. Au premier étage, se trouvent cinq (05) autres salles de capacité moyenne (45 étudiants) et une autre salle encore faisant office de cellule

d'archives. L'ensemble de ces salles de classe, est approximativement équipé de tables banc, de brasseurs et parfois de climatisation dont la qualité demeure peu satisfaisante. Les conditions atmosphériques des salles sont parfois intenable du fait de l'exiguïté des salles et du nombre élevé des apprenants. Aussi la climatisation est inadéquate et les tables bancs peu appropriés.

Quant au dispositif pédagogique et technique d'enseignement, il est quasi-absent. Chaque enseignant prépare les contenus de ses enseignements selon ses sources de documentation personnelle et utilise les moyens didactiques et outils pédagogiques dont il dispose. Aucun atelier de travaux pratiques ou dirigés n'existe jusqu'à cette époque du numérique. Nonobstant, la volonté des enseignants à donner le meilleur d'eux-mêmes, ils sont confrontés à bien de difficultés de transmission et d'évaluation des compétences des apprenants. Selon les résultats des enquêtes, ces dernières années, des réformes structurelles ont été réalisées avec la réhabilitation de certaines de salles de classe et le recrutement d'enseignant-chercheurs. Cependant, elles demeurent insuffisantes et superficielles. Les difficultés liées à l'absence des outils pédagogiques, techniques et informatiques demeurent. La nécessité de procéder à l'analyse de l'état de l'enseignement archivistique est donc d'actualité afin de relever ces faiblesses pour une redynamisation optimale du système d'enseignement des SID au sein de cette structure pionnière de formation archivistique en Côte d'Ivoire.



Soumission : 30/07/2025 Acceptation : 05/08/2025 Publication : 15/08/2025

2.2.2. Administration dynamique et peu autonome dans la gouvernance et la politique de gestion éducative et d'enseignement de l'école

Cette étape permet de cerner les difficultés liées à la gestion administrative et éducative de l'ESTAAC. Placée à la sous-tutelle de la Direction générale de l'INSAAC, il ressort des enquêtes que les responsables administratifs sont subordonnés aux décisions de l'Administration générale. À ce titre, ils ne peuvent concevoir et entreprendre une quelconque démarche administrative, pédagogique ou managériale aussi innovante soit-elle sans l'avis préalable et l'accord de la Direction Générale. Des lourdeurs administratives étouffent, alors, parfois la réalisation de certains projets comme la création d'un service d'archivage numérique, la construction d'un atelier de restauration des documents et d'un pool d'informatisation et numérisation des documents. Ces différents projets, bien que porteurs d'intérêts, ont été élaborés, mais, sont encore à l'étude dans les tiroirs des dirigeants de l'Institut.

2.2.3. Effectifs d'étudiants en situant de fluctuation et de niveau faible

Pendant plusieurs décennies universitaires, le nombre d'étudiants à l'ESTAAC connaissait un accroissement de ses effectifs d'année en année et surtout dans le parcours Archivistique. Par exemple, sur un effectif de mille trois cent soixante-onze (1371) étudiants que comptait l'école au cours de l'année académique 2021-2022, la filière Archivistique enregistrait la moitié et cela depuis plusieurs années. Un engouement certain est manifeste de la part des étudiants pour cette filière. Cependant, il est à noter que depuis les

rentrées académiques 2024-2025 et 2025-2026, les effectifs d'étudiants ont considérablement été réduits. Toutefois, des effectifs existants, des absences parfois injustifiées sont constatées dans les salles de classes. Des étudiants, paressent et sont moins assidus aux cours. Certains traînent alors des lacunes ; ce qui se ressent dans la manière d'exécuter leurs travaux et activités. Cette attitude impacte négativement le rendement académique et favorise peu l'employabilité des étudiants à la fin de leur cursus. Ce défi devra être relevé par le renforcement du Règlement Intérieur et la rigueur des conditions de recrutement des étudiants à l'ESTAAC.

2.2.4. Inadéquation des conditions d'études et de travail des étudiants

L'excellence s'inscrit dans une vision et un environnement approprié. Cependant, à l'INSAAC, en général et à l'ESTAAC en particulier, les conditions d'apprentissage sont peu reluisantes du fait de l'absence d'infrastructures de cours magistraux au déficit de salles spécialisées et techniques dédiées à l'enseignement du métier d'archiviste. Le patrimoine immobilier affecté à l'ESTAAC se limite à un regroupement de six (06) salles de classe. Chacune d'elles a une capacité d'accueil d'environ cinquante apprenants au maximum. Pourtant, en Licence professionnelle 1, l'effectif atteint en général deux cents étudiants. Dès lors, les étudiants sont contraints à s'asseoir trois ou quatre étudiants par banc, ce qui rend la circulation impossible des enseignants entre les rangés. Les cours d'archivistique se déroulent alors dans des espaces classes réduits et très surchargés lors des cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP). Cette



situation rend difficile les conditions d'enseignement et d'apprentissage. Les enseignants ne peuvent en aucun cas se pencher sur les besoins individuels des étudiants en difficulté d'apprentissage. Ainsi, ceux qui se laissent intimidés par le nombre pléthorique d'apprenants et qui n'osent exprimer leurs incompréhensions pendant les cours s'enfoncent davantage dans leurs difficultés de compréhension. Pire, les cours spécialisés comme l'informatique documentaire, la GED, la diplomatie numérique, la restauration des documents, et bien d'autres qui nécessitent des conditions spécifiques d'apprentissage sont exécutés de manière théorique. Cette situation ne favorise pas la bonne transmission des cours et l'assimilation optimale des enseignements. Dans ces conditions, certains apprenants ont vite fait d'abandonner, d'autres, à cause du manque de salles spécialisées et de matériels didactiques et pédagogiques appropriés. Les activités de Travaux Dirigés (TD) ou de Travaux Pratiques (TP) sont ainsi souvent pas ou ne se réalisent que très peu. Aussi, une fois en cours, les salles exigües sont bondées et l'atmosphère surchauffée du fait du manque de climatisation, ni de ventilateurs adaptés. Cette inadéquation des conditions d'études impacte négativement les capacités de réflexion, de compréhension et d'assimilation de nombreux étudiants. Cet impact négatif des conditions se ressent beaucoup plus dans les cours des après-midi où la chaleur est à son paroxysme. Il n'est pas rare de constater que certains étudiants dorment pendant les cours et d'autres soient dehors à quelques encablures de l'école. Ces conditions ne favorisent guère le bon apprentissage du métier d'archiviste.

2.2.5. *Persistance de la méconnaissance des réalités du métier d'archiviste et de la formation archivistique*

Le métier d'archiviste ou le domaine de la formation en archivistique est dans l'imaginaire collectif une activité de moindre importance. L'archiviste est perçu comme un simple « *gardien de papiers anciens poussiéreux* » (Favier 1990, pp10-12) ou « *un classeur de documents* » (Delmas, 1999,p27), cantonné à des tâches techniques et passives. Ainsi ce secteur souffre de nombreux préjugés. Pourtant comme le souligne Kouassi Donatien, Enseignant à l'ESTAAC « *le métier d'archiviste est aujourd'hui un des métiers les plus passionnants et les plus porteurs* » (entretien du 04 au 08 août 2023 à salle des professeurs). Il en ajoute que « *le marché de l'Archivistique est énorme, il y a assez d'opportunités qui s'offrent aux apprenants* ». Cependant, le métier est dans notre pays à ses débuts. Aussi est-il observable qu'il n'y'a pas un grand nombre de structures publiques et privées qui savent véritablement le rôle et l'importance des services d'archives et surtout des archivistes. Dès lors, elles ne cooptent très souvent que de personnes non-professionnelles pour gérer et conserver leurs archives. Lorsqu'elles font face, par la suite à « l'infobesité » ou aux flux documentaires qui les absorbent, c'est en ce moment qu'elles accourent vers les institutions de référence. Cette attitude est préjudiciable à la gestion rationnelle de la mémoire patrimoniale. Toutefois, ces dernières années, les administrations s'orientent de plus en plus vers l'INSAAC à la recherche de stagiaires ou des professionnels de métier. Le métier d'archiviste ou de spécialiste des SID devient davantage connu. Il constitue aujourd'hui, le noyau d'une véritable profession avec des champs de spécialisation en constante évolution. Le champ de la pratique archivistique crée ainsi une profusion de



Soumission : 30/07/2025 Acceptation : 05/08/2025 Publication : 15/08/2025

professions nouvelles, modernes et contemporaines remplissant des fonctions sociales importantes et croissantes, ayant des attributions de plus en plus diversifiées. De ce fait, son apprentissage par des étudiants, des professionnels et des chercheurs doit prendre en charge et dominer l'ensemble des contraintes qu'elles soient juridiques, scientifiques, matérielles, techniques, technologiques, financières et didactiques qu'imposent la gestion actuelle et le fonctionnement des différentes institutions de mémoires de notre société. Dans cette dynamique, des réformes s'imposent. Les outils et les moyens d'apprentissage du métier ont évolué avec le temps et les technologies. Aussi la question de la sauvegarde de la mémoire patrimoniale d'une administration ou d'un État constitue-t-elle une donnée importante qui compte dans les relations sociales et professionnelles. Elle est même au cœur du système de la transformation sociale et intellectuelle de tout pays. L'archivistique s'érige donc comme un métier d'avenir auquel il faut compter, mais surtout il faut donner la chance aux apprenants d'être bien formés afin de bénéficier des atouts d'une insertion socio-professionnelle complète et bien accomplie. Dans cette perspective, BESSE (2015, pp10-13) redéfinit : « *le métier d'archiviste en le projetant vers l'avenir, notamment par la gestion des métadonnées, la sécurité des fichiers numériques, et l'archivage électronique* ».

2.2.6. Déficit d'enseignants qualifiés et spécialisés dans certaines disciplines

L'objectif de cette étape n'est point de faire le procès ou de jeter un discrédit sur la formation et la qualité des enseignants encore moins de minimiser leurs connaissances

et savoir-faire. Il s'agit de décrire un aspect du système dont l'impact entrave la qualité de l'enseignement archivistique. L'ESTAAC dispose, en effet, d'un corps enseignants de niveaux diversifiés, certes, compétent et disponible. Les profils diffèrent d'un enseignant à un autre. Certains et pour la plupart sont des enseignants de grade d'enseignement secondaire, donc de niveau lycée. Parmi ces derniers, certains ont le savoir-faire et les compétences requises pour transmettre leurs connaissances. Quant à d'autres, les étudiants en parlent. Ils ne disposent pas de connaissances et d'outils pédagogiques appropriés pour la transmission des cours. L'offre pédagogique souffre d'un déséquilibre disciplinaire. Pour Joseph TÉMATÉO (2017, p35) :

« le déficit d'enseignants spécialisés dans des disciplines techniques de l'archivistique comme l'archivage électronique, la diplomatique moderne, description normalisée etc..) constitue un frein majeur à la professionnalisation des formations ».

Cependant, ils ne peuvent le dire à visage découvert. De ce qui précède, des enseignants ont un besoin avéré de renforcement de leurs compétences dans certaines matières spécifiques dédiées à l'enseignement archivistique. C'est une question d'hauteur d'esprit, de responsabilité et de conscience citoyenne. Des enseignants sont, en outre, recrutés avec le diplôme de doctorat. Parmi eux, certains sont des spécialistes et d'autres, non. Il importe de planifier leur mise à niveau avec des modules spécifiques en fonction des besoins afin de les rendre plus performants. Aussi, d'autres encore n'ayant pas encore le doctorat sont recrutés et dispensent directement des cours aux étudiants. Il convient d'harmoniser les contenus des cours avec les enseignants plus expérimentés et disponibles de sorte à



rendre les séances de transmission et d'assimilation plus agréables.

3. Perspectives de dynamisation de l'enseignement archivistique en Côte d'Ivoire

Au terme du diagnostic posé, plusieurs défis se dressent sur le chemin de la dynamisation de la formation archivistique au sein de l'INSAAC. Il sied d'y jeter un regard afin de trouver des pistes de solutions.

3.1. Renouvellement des outils pédagogiques et de l'appareillage technique de formation des archivistes à l'INSAAC et en Côte d'Ivoire

Par ailleurs, avec l'évolution de la discipline de l'Archivistique, de nouvelles méthodes et outils pédagogiques ont été introduits dans l'enseignement. Il sied aux enseignants de l'ESTAAC de suivre des stages à l'étranger et des cours de renforcement de compétences afin de véritablement être opérationnels. Plusieurs enseignants sont conscients des difficultés qu'ils éprouvent à définir les contenus des cours, les approfondir et les méthodes appropriées pour dispenser ceux-ci aux étudiants avec aisance. Ils en sont conscients, mais manquent de courage nécessaire pour exprimer le besoin ou sont peu écoutés par la hiérarchie. À l'ère du numérique et de l'IA, les enseignements en système de gestion et de conservation des archives ont évolué avec le temps. Dès lors, les outils pédagogiques et didactiques devront suivre cette tendance. Aussi faut-il disposer de ces outils et de l'expertise nécessaire de leur mise en œuvre. Cependant, il n'existe pas de salles informatique, ou technique d'apprentissage de tels

éléments. Avec le déficit de salle de numérisation, d'informatique, de salle de traitement et de stockage et de restauration, l'enseignement des modules afférents à ces modules devient une gageure au sein de l'école. Cette situation n'est pas sans un impact négatif sur la qualité de la formation et des compétences à développer chez les apprenants. Les logiciels d'archivage professionnel de base, par exemple Archivemeta, ArchivesSpace, Scopearchiv, AtOM, Pleade, Winesis, PMB, SIARD Suite et les normes et standards comme Encoded Archival Description (EAD), Records in Contexts (RiC) qui regroupe les normes ISAD (G), ISAAR (CPF), ISDF et ISDIAH ne sont pas connus et appris des apprenants du fait de l'absence de l'équipement nécessaire. Selon KONE (2019, pp15-16)

« l'INSAAC peine à recruter des enseignants archivistes ayant une double expertise technique et académique, notamment dans les domaines de l'archivage électronique et de l'ingénierie documentaire ».

Dans cette perspective, la formation continue et le renforcement des compétences des enseignants s'imposent avec la construction de salles et de l'équipement approprié pour un enseignement de qualité en Archivistique.

3.2. Mise à disponibilité de structures de soutien et de renforcement pédagogique des apprenants pendant leur cursus de formation

Une institution qui vise l'excellence et l'employabilité de ses apprenants doit inscrire son système de gestion dans une vision pragmatique et prospective. Dans cette dynamique, Philippe Méirieu (2006, p123) soutient que :



Soumission : 30/07/2025 Acceptation : 05/08/2025 Publication : 15/08/2025

« l'accompagnement pédagogique ne se limite pas à la transmission du savoir. Il suppose la mise en place de structures actives de remédiation, de tutorat, de suivi personnalisé, qui permettent aux apprenants d'atteindre les objectifs de formation avec efficience ».

Dans cette dynamique, le système en vigueur est celui relatif au système Licence-Master- Doctorat (LMD). Dès la première année, il est important d'offrir aux étudiants un tutorat d'accompagnement à travers un séminaire intitulé « Méthodes et techniques d'apprentissage dans le système LMD et aux métiers de l'Archivistique ». Ce séminaire permettra aux nouveaux étudiants tout comme aux anciens qui le souhaitent de se familiariser pour les uns et aux autres, de se ressourcer aux différentes notions et modes de fonctionnement du système LMD. Dans cette dynamique, les techniques de prise de notes, de recherche documentaire et les méthodes d'étude dans certaines disciplines théoriques que pratiques professionnelles seront également enseignées. Les étudiants en difficulté devront disposer à leur demande ou à l'observation d'un tutorat de soutien qui peut être animé par les enseignants, des professionnels de métier que des étudiants en année supérieure. Ce cadre devra être institué et formalisé pour permettre à l'ensemble des apprenants d'être outillés aussi bien pour les différentes évaluations que pour les éventuels stages. Dans cette dynamique, il est impératif que l'institution dispose d'un centre d'incubation des pratiques professionnelles liées au métier d'archiviste, surtout avec les évolutions du métier en lien avec des outils du numérique. Ce centre permettra aux étudiants de se familiariser aux logiciels d'archivage professionnel de base et aux techniques de gestion d'un

centre d'archivage. La création de ce centre de simulation archivistique favorisera ainsi la mise en situation pratique et efficace des compétences des apprenants en vue de la réussite de leur employabilité.

3.3. Renforcement des compétences des formateurs-enseignants et gestionnaires administratifs

La discipline de l'Archivistique est une science sociale et humaine. Elle est en pleine mutation suivant l'évolution des sociétés et des technologies nouvelles. À ce titre, son champ d'action s'élargit et reste très dynamique à l'instar des archives et de l'information qu'elle porte, organise, gère et étudie. À l'ère du numérique et de l'IA, les enseignements en système de gestion et de conservation des archives doivent évoluer avec le temps. Dès lors, la pédagogie est en constante progression. L'enseignement de la pratique ne peut donc faire exception de choix que de s'accommoder aux nouvelles méthodes et outils pédagogiques institués par les normes et standards définis par le Conseil International des Archives. Aussi faut-il s'assurer de la disponibilité des outils et de l'expertise nécessaire de leur mise en œuvre. Dans cette dynamique, il est besoin que les enseignants et les membres du corps administratif de l'ESTAAC puissent bénéficier de formations complémentaires en compétences pédagogiques, didactiques et managériales à travers des stages, des voyages d'études, de partages d'expériences avec d'autres institutions de formation en la matière à l'étranger, notamment en France, au Sénégal, au Maroc et à Bruxelles. Ces rencontres d'échanges permettront aux enseignants de bénéficier de nouvelles connaissances et pratiques et surtout de renforcer leurs compétences de transmission et d'évaluation des contenus. Ce qui leur permet de



Soumission : 30/07/2025 Acceptation : 05/08/2025 Publication : 15/08/2025

véritablement être opérationnels. La formation continue et accélérée des enseignants améliorera, en outre, leur champ de connaissances, savoirs, savoir-faire et savoir-être du champ de la discipline. Mieux, ces compétences renforcées, les enseignants seront capables de donner le meilleur d'eux-mêmes au bénéfice d'un bon rendement et d'un bon apprentissage de nos étudiants. Quel qu'en soit leur profil ou statut (anciennement recruté ou nouvellement), il importe d'identifier les besoins de formation et de renforcement de tous afin de les planifier et les organiser. L'évolution des principes et des méthodes de la discipline est très rapide eu égard à celle des technologies et des défis nouveaux. De ce qui précède, la qualité et la performance de l'institution et la crédibilité scientifique et pédagogique des enseignants en dépendent et surtout dans un contexte de concurrence de la société. Les enseignants en sont conscients, mais manquent parfois de courage nécessaire pour exprimer le besoin ou les moyens financiers nécessaires pour effectuer leurs formations. Sans une langue de bois, la mutation rapide de la pratique archivistique reste handicapante au sein de l'institut du fait de l'inexistence de salles informatiques, de salle de numérisation, de GED et d'une politique structurée d'insertion sociale des diplômés. Cette situation impacte de façon négative la qualité de la formation ; l'éclosion des compétences des apprenants et la visibilité triomphante de l'image de l'institution. Les logiciels d'archivage professionnel de base, par exemple Archivemeta, ArchivesSpace, Scopearchiv, AtoM, Pleade, Winesis, PMB, SIARD Suite et les normes et standards comme Encoded Archival Description (EAD), Records in Contexts (RiC) qui regroupe les normes ISAD (G), ISAAR

(CPF), ISDF et ISDIAH ne sont pas suffisamment enseignés et maîtrisés. Comment transmettre leurs contenus avec efficacité aux apprenants ? Pourtant leur utilité est indéniable dans la formation des Professionnels en Information Documentaire (PID). Dans cette perspective, la formation continue et le renforcement des compétences des enseignants s'imposent avec la construction de salles et de l'équipement approprié pour un enseignement de qualité en Archivistique. Tout ceci est possible dans un cadre de coopération bien structuré et planifié.

3.4. Besoins de dynamisation des bassins d'emplois et accroissement de la prospection de nouveaux métiers du secteur des SID

Le regain d'intérêt des apprenants pour les formations en archivistique s'accroît positivement dans nos sociétés actuelles. Ainsi assistons-nous à l'éclosion de nouveaux métiers spécifiques, complémentaires et compétitifs. Ce sont : record-manager, analystes ou administrateur de big data, gestionnaire de données numériques, spécialiste d'IA, de veilleur en documentation et archives, diplomate etc. Le secteur attire plusieurs catégories socio-professionnelles et suscite à la fois curiosité et vocation. Aussi les administrateurs publics et privés sont aujourd'hui de plus en plus conscients de l'utilité des archives et de la nécessité de favoriser des conditions favorables leur pérennité, leur sécurité, leur intégrité, leur authenticité, et leur accessibilité en vue de répondre efficacement aux impératifs professionnels et pour satisfaire aux besoins de documentation des processus de fonctionnement des affaires et des prises de décisions éclairées. Dans ce contexte, les administrations et les entreprises sont ouvertes aux



discussions et aux propositions de partenariats et de collaboration avec les structures de formation. Il importe de ce fait de renforcer les liens avec les partenaires qui existent, mais surtout, il est besoin de prospecter dans l'écosystème administratif des services publics et privés pour dénicher de nouveaux partenaires. L'organisation des activités comme la journée de l'étudiant archiviste de l'INSAAC, le bénévolat administratif des archivistes, la célébration de la journée internationale des archives (09 juin de chaque année), la journée internationale des droits de l'homme à travers les archives (10 décembre de chaque année), sont des opportunités à saisir pour renforcer la proximité de l'institution avec les entreprises et les administrations. De nos jours, l'importance des archives et la place de la documentation dans les entreprises sont indéniables. Nous devons être offensifs sur le terrain de l'emploi afin de trouver les opportunités de stages et d'insertion pour nos apprenants. De plus en plus, de nouveaux métiers se créent par une ingéniosité débordante et une innovation grandissante chez les jeunes. L'entrepreneuriat dans le domaine des sciences de l'information documentaire et du patrimoine est alors en plein essor avec la dématérialisation ou la digitalisation des services administratifs et privés. Il est donc utile et nécessaire de travailler à offrir les compétences des nouveaux métiers comme l'archiviste numérique, le documentaliste numérique, numérisateur, analyste data qui se créent pour favoriser leur employabilité.

Conclusion

La performance d'un système d'enseignement et de formation requiert la disponibilité de ressources diverses et multiformes. Au-delà des murs des bâtiments, celle relative à la disponibilité de personnels qualifiés, de politiques managériales et de biens de ressources documentaires actualisées s'imposent. La disponibilité d'ouvrages de référence physiques et numériques constitue en ce sens un atout appréciable pour le bon fonctionnement de toute structure de formation. Ainsi, les outils didactiques et pédagogiques doivent d'être adaptés pour faciliter la bonne dispensation des enseignements. Un cours qui répond aux aspirations de l'enseignant et des étudiants est un cours bien documenté et bien rendu. Ceci suppose que l'auteur a accès à une bonne documentation lors de sa préparation. Les documents disponibles au CDI de l'institut sont, cependant, en nombre insuffisant (vu le nombre pléthorique d'étudiants) et souvent vétustes encore surannés. La filière d'archivistique étant récente et peu connue, peu de librairies dispose d'ouvrages en la matière. Quant aux ouvrages proposés par certaines, les prix sont, parfois, prohibitifs pour la majorité des étudiants, qui peinent déjà à réunir les fonds nécessaires au transport et au repas quotidiens. L'indisponibilité des ressources de documentation et des supports adaptés de cours constitue un handicap réel dans le transfert des connaissances en enseignement archivistique. De ce fait, certains enseignants se contentent souvent de donner des cours à la limite de leur simple horizon de connaissances, rendant ainsi difficile la compréhension de ceux-ci aux étudiants et tirant ainsi davantage la qualité des enseignements vers le bas. Ces déficits créent un



dysfonctionnement nuisible aux rendements internes et externes de notre système d'enseignement et une suprême anomalie dans l'application du système LMD. Il n'est donc pas rare de constater que lors de certains cours, les étudiants sont dépassés et l'enseignant embarrassé de ne pouvoir pas faire des exemples concrets de certaines pratiques. Par ailleurs, les maquettes pédagogiques ne sont pas véritablement harmonisées de sorte à rééquilibrer les contenus des cours quand le même module est dispensé par exemple par différents enseignants et par niveau. Tout ceci engendre un effet, parfois fâcheux sur l'apprentissage des étudiants, surtout dans un système professionnel où le matériel informatique, numérique et technique n'est pas disponible pour accompagner la pratique. Pourtant les axes de la recherche et de l'évolution de la discipline archivistique en France, au Canada et aux USA sont en nette progression. Les pratiques étant dynamiques, il est nécessaire de combler cet état de fait pour une formation complète et de qualité suffisante de l'ensemble des acteurs.

Sources et bibliographie

- Sources orales (entretiens)

Nom et prénom(s) de l'interviewé	Qualité/ fonction	Date et Lieu de l'entretien	Objet des entretiens	Heure/ Durée
Dr DAO Salifou	Directeur de l'ESTAAC	Entretien réalisé du 04 au 08 août 2023 à son bureau	Historique de l'INSAAC et de l'ESTAAC Organisation et fonctionnement de l'ESTAAC État des lieux de l'enseignement archivistique Forces et faiblesses Opportunités d'insertion des apprenants Attentes d'amélioration du système	10 h - à 11 h 30
KOUASSI Donatien	Enseignant permanent de l'ESTAAC	Entretien réalisé du 04 au 08 août 2023 à	Dispositif didactique et pédagogique Difficultés rencontrées dans	18h-19h30



		salle des professeurs ESTAA C	l'enseignement archivistiques Besoins en formation Perspectives de dynamisation du système	
OUATTA RA Ibrahim	Délégué de parcours	Entretien réalisé du 04 au 08 août 2023 à son domicile	Degré de satisfaction de l'enseignement des cours Difficultés rencontrées Propositions envisagées	15 h - 16 h

▪ Bibliographie

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC, *Archiviste d'Aujourd'hui, Guide pratique*, suc. Sainte-Foy, 2014, 128p.

MUTWAZA Jonas, Rapport bibliographique : *Les enseignements à distance en sciences de l'information et bibliothéconomie, sous la direction de Jean-Michel SALAUN*, Professeur à l'école Nationale Supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques Université Claude Bernard Lyon, 1999-2000, 34p.

- ADIGRAN Jean-Pierre, *Technique de rédaction d'une monographie : Théories et Pratiques*, sans édition, INSAAC /CFPAC, 2017-2018 ,37p.
- N'DA Paul, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines, réussir sa thèse, son mémoire de Master professionnel, et son article*, Paris, l'Harmattan, 2015.
- DELMAS Bruno, « *Naissance et renaissance de l'archivistique française* », In *La Gazette des archives*, n°204, 2006, pp. 5-32.
- KONÉ Mamadou « *Les défis de la formation en archivistique en Côte d'Ivoire : entre tradition et modernité* », *Revue ivoirienne de l'information documentaire*, n° 4, 2019.
- MEIRIEU Philippe, *L'école mode d'emploi : des méthodes actives à la pédagogie différenciée*. Paris : ESF, 2006. GAY Hélène, « *L'importance du positionnement de l'archiviste au rectorat de l'Académie de Toulouse* », In *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3 pp. 51-62.
- MESTAYER Monique, « *Le rôle de l'Archiviste municipal* », In *La Gazette des archives*, n°31, 1960. pp. 175-182.
- SENNOUNI Amine, « *La Data au service de l'innovation dans les Services d'Information Documentaires (SID) universitaires nationaux* », *Revue française sciences de l'information et de la communication* mis en ligne le janvier 2017, consulté le 03 mai 2023.
- TÉMATÉO, Joseph, *Formation archivistique en Afrique francophone : défis et perspectives*. Dakar : CODESRIA, 2017.
- Décret N° 76- 314 du 04 juin 1976 portant règlement général des Archives nationales ;
- Loi 2013 - 450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel.



Soumission : 30/07/2025 Acceptation : 05/08/2025 Publication : 15/08/2025

Loi 2013 - 546 du 30 juillet 2013 relative aux transactions électroniques.

Loi 2013- 867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès aux informations d'intérêt public.

Décret 2016 - 851 du 19 octobre 2016 fixant les modalités de mise en œuvre de l'archivage électronique.